



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 février 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT⁽²⁾, Christine ARNAUDO,
Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI,
Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI,
Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Conseiller(e)s
municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Patrick
DUBESSE par Gérard GUERRERO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Maëva CHALLIES-
SANCHEZ par Patrick MAGRO

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD

Étaient absent(e)s : Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Paul BONZI

(1) et (2) arrivées avant le vote de la question n°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250227-07-02-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025
Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°07.02.2025

OBJET : ACTION SOCIALE - Reconduction de l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La mise en œuvre des Missions locales est une compétence communale.

Cependant, il n'a pas été envisageable de créer une Mission Locale propre à Septèmes pour des raisons de taille critique insuffisante. La Ville a donc adhéré à la Mission Locale de Marseille par délibération n°06.12.2004 du 9 décembre 2004 afin que les jeunes Septémois(es) bénéficient d'un accompagnement adapté.

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la commune au sein de la Mission Locale de Marseille, afin de poursuivre l'action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes Septémois(es) de 16 – 25 ans

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre l'action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes Septémois(es) de 16 – 25 ans,


Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la ville sont portés au Budget primitif 2025.

Le Maire,

André MOLINO

